



Le Maire

Monsieur Philippe Madrelle
Président
Conseil Général
Esplanade Charles de Gaulle
33074 BORDEAUX Cedex

aj/glb/sg

le 24 septembre 2013

Monsieur le Président,

Je découvre avec stupéfaction le supplément du Magazine Gironde du dernier trimestre 2013. La ville de Bordeaux y est présentée comme un territoire en déshérence, un condensé de toutes les misères du département, justifiant que « le conseil général y concentre une grande partie de ses interventions ».

On se demande alors pourquoi le conseil général, qui détient la compétence de l'action sociale, a décidé, pour 2013 et les années suivantes, de baisser de 30% les subventions accordées à la ville de Bordeaux, à destination de ses habitants les plus fragiles.

La publication du conseil général est truffée d'erreurs et de comparaisons infondées.

Le taux de pauvreté, c'est-à-dire la part de la population dont le revenu, après prestations sociales et impôts, est égal ou inférieur à 954€ mensuels pour une personne seule, est de 18% à Bordeaux. C'est beaucoup trop, mais ce taux est dans la moyenne des autres grandes villes et est inférieur au taux de pauvreté constaté par l'Observatoire des inégalités, par exemple, à Toulouse (19%), Strasbourg (24%), Lille ou Montpellier (27%). Toutes les grandes villes connaissent un taux de pauvreté et des indicateurs de précarité (bénéficiaires du RSA, allocataires CAF à bas revenus...) supérieurs à la moyenne, car elles accueillent une importante population étudiante et de jeunes entrant dans la vie active ainsi que des publics en difficulté qui trouvent une offre de services sociaux très supérieure à celle des villes de la périphérie ou en milieu rural. Ai-je besoin de rappeler que la ville de Bordeaux concentre et finance sur son territoire 80% des places d'hébergement d'urgence et 60% de l'hébergement d'insertion de la CUB ?

De même, il n'est pas pertinent de comparer le taux de chômage de Bordeaux avec celui de la moyenne en Gironde. Il est évidemment plus bas en zone rurale, parce que l'emploi y est rare et que les jeunes et les demandeurs d'emploi viennent dans les villes qui offrent davantage d'opportunités. En outre le taux de chômage mentionné est erroné, les données INSEE datant de 2008.

*Toute correspondance
doit être adressée à*

Monsieur le Maire
Mairie de Bordeaux
Hôtel de ville
place Pey-Berland
33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 10 20 30
Fax. 05 56 10 21 37
a.juppe@mairie-bordeaux.fr

Les dernières données de l'INSEE, disponibles pour la zone d'emploi de Bordeaux, en 2012, font état d'un taux de chômage de 10%, similaire à celui des autres grandes villes (Toulouse 10,2% ; Strasbourg, 10% ; Lille, 11,1%). 9000 emplois ont été créés en 10 ans à Bordeaux qui est la 2^{ème} ville la plus attractive pour l'implantation d'entreprises. Cette attractivité explique qu'entre juillet 2012 et juillet 2013, malgré la crise, le nombre de demandeurs d'emploi progresse moins à Bordeaux (7,6%) que dans la CUB (+9,3%). Et sur le premier semestre 2013, leur nombre a diminué, passant de 18137 en janvier à 16807 en juillet, soit 7,4% de moins.

La ville de Bordeaux est mobilisée pour lutter contre la précarité. Elle a mis en place de nombreuses actions, dont le caractère innovant est reconnu au plan national, en faveur des plus fragiles : Prodomo, la Bagagerie, Tapaj ...

Le budget du CCAS a augmenté de 25%, à périmètre égal, depuis 2008 et la subvention de la ville à son établissement public (7,5 millions d'euros) s'est accrue de 23%. Dans le même temps, le conseil général a baissé sa subvention au CCAS, à périmètre égal, de 42% (680 900 € en 2008, et 396 200 € en 2013).

Cette baisse se retrouve dans le soutien apporté par votre collectivité à la ville de Bordeaux pour la gestion des différents dispositifs et l'accompagnement des bordelais les plus vulnérables :

- baisse de 68% du soutien à la gestion du RSA (240 000€ en 2008 ; 75 000 € en 2013) ;
- baisse de 30 000 € de la participation du conseil général au financement du FSL pour les maisons relais ;
- baisse annoncée, pour 2014, de 20% de sa participation au financement du Plan local d'Aide aux Jeunes (PLAJ) ;
- baisse de 8% de la subvention accordée à la Mission locale de Bordeaux, alors que le nombre de jeunes nécessitant un accompagnement augmente. En 2012, pour un budget de 2,2 millions d'euros, votre collectivité ne contribuait déjà qu'à hauteur de 4%. Un exemple éclaire la conception que se fait le conseil général de la Gironde de la justice. En 2011, la Mission locale des Landes, qui suit le même nombre de jeunes en difficulté que la Mission locale de Bordeaux, a perçu du conseil général de son département une subvention de 440 000 euros, soit 74 euros par jeune, alors que celle de Bordeaux n'a reçu que 95 000 euros, soit à peine 17 euros par jeune accompagné.

En ce qui concerne le soutien aux personnes âgées, le budget du Centre local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), créé et financé par la ville de Bordeaux, a vu son budget passer de 287 500 € à 667 590 €, sans que le conseil général n'ait augmenté son soutien financier de 95 000 euros, couvrant moins de 15% des frais de fonctionnement de la structure.

En matière d'appui aux personnes porteuses de handicap, votre publication se glorifie d'apporter des prestations et de financer une Maison départementale des personnes handicapées. C'est bien le moins qu'on puisse attendre puisqu'il s'agit, comme le RSA ou l'APA, de compétences obligatoires. Ce que cette même publication ne dit pas, c'est que la durée d'instruction des demandes d'aides dépasse 9 mois, alors même qu'il s'agit d'un soutien vital.

Enfin, pour ce qui touche le logement, vous déclarez que Bordeaux avec 16% de logements sociaux est loin des 25% imposés par la loi. La loi n'impose que 20% à l'horizon 2020 et les 25% de logements sociaux ne seront requis qu'en 2025. La ville de Bordeaux poursuit une politique offensive de construction de logements sociaux locatifs et en accession sociale à la propriété. De janvier 2007 à janvier 2012, 49% des logements construits ont été des logements sociaux. Toute nouvelle opération d'aménagement comprend 35% de logements sociaux locatifs. La maîtrise du foncier et des opérations d'aménagement étant de la compétence de la CUB, la ville de Bordeaux n'est pas en mesure d'accélérer les constructions. Par ailleurs, il n'est pas question de bâtir de nouvelles barres d'HLM comme on le faisait dans les années 60. La mixité sociale et fonctionnelle est la condition d'un cadre de vie harmonieux auquel les bordelais sont attachés.

La ville de Bordeaux consacre 6 millions d'euros au soutien au logement. Le conseil général, comme l'Etat, a quant à lui baissé ses subventions (3000 euros au lieu de 10 000 pour les PLAI neufs et 8000 euros au lieu de 15 000 pour les autres PLAI).

Si les loyers ont en effet augmenté notablement depuis 2000, il en est de même dans toutes les grandes villes. Le seul moyen d'y pallier est d'intensifier la construction de logements et, pour ce faire, notamment, de ne pas décourager les investisseurs par une politique fiscale ou réglementaire contre-productives. C'est précisément ce que fait le gouvernement socialiste, avec pour résultat, en un an, d'août 2012 à juillet 2013, le recul de 13,4% du nombre de constructions neuves au plan national, avec 301 629 logements construits, très en deçà de l'objectif gouvernemental de 500 000 logements. Quant aux permis de construire délivrés en France, ils sont, entre mai et juillet 2013, en recul de 22,9% par rapport à la même période de 2012.

Alors que, dans une conjoncture économique difficile, l'intérêt des habitants exigerait une coopération loyale et renforcée entre le conseil général, collectivité en charge de l'action sociale, et les communes, force est de constater qu'il existe une différence de traitement au détriment de Bordeaux. Celle-ci transparaît tant dans l'insuffisance du soutien financier que votre collectivité accorde aux bordelais, que dans les délais d'instruction des demandes excessivement longs, obligeant fréquemment la ville de Bordeaux à lancer seule les opérations et à se passer du soutien du conseil général.

La publication du supplément au Magazine Gironde consacré à Bordeaux constitue, à l'approche des élections municipales, une opération de propagande malveillante et vous comprendrez dès lors que j'envisage de demander l'intégration du coût de cette publication dans les comptes de campagne du candidat socialiste à cette élection.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma meilleure considération.



Alain Juppé